

## Charte de l'espace de jeux vidéo

- L'Alpha met gratuitement à disposition dans l'espace Créer, un espace de jeux vidéo. Celui-ci vous permet d'accéder à différentes consoles : la PS4, la Xbox, la WiiU, la Switch et 4 PC gamer.  
Pour accéder à l'une de ces consoles, une inscription au point information de l'espace Créer, ou par téléphone, est nécessaire.  
Elle vous permettra, sur présentation d'un justificatif d'identité, de pouvoir accéder à l'une des consoles disponibles. Toute réservation non honorée, sans nous en avoir averti pourra entraîner une exclusion.  
Justificatifs munis d'une photo acceptés : carte d'identité, passeport, carte de bus, carte de piscine, carnet de liaison, et carte de médiathèque
- L'accès aux consoles est limité à deux heures maximum par jour et par personne. Vous pouvez donc vous inscrire sur un créneau d'une heure renouvelable une fois, selon les disponibilités des consoles.
- L'accès aux consoles est autorisé en autonomie à partir de 8 ans. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés sur leurs créneaux de jeux.
- L'espace de jeux vidéo ne sera pas accessible au public le mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h. L'espace sera également réservée, les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 12h à 14h, aux joueurs âgés de 16 ans ou plus. Vous pouvez retrouver le calendrier des temps d'ouverture et de fermeture de la salle affiché dans l'espace jeux vidéo.
- Les manettes de PS4, de Xbox, de Switch et de WiiU vous sont remises au point information lors de votre inscription. Vous en êtes responsables sur votre temps de jeu, et vous vous engagez à en faire bon usage. Il vous sera demandé de rapporter les manettes au point information lorsque vous aurez terminé votre temps de jeu.
- Vous êtes libres de choisir les jeux auxquels vous souhaitez jouer parmi ceux déjà installés sur les consoles par le personnel de la médiathèque. Vous pouvez consulter le catalogue des jeux accessibles sur chaque console au point information du monde Créer ou sur notre site internet.
- Tout achat ou installation de jeux sur les consoles et sur les PC est formellement interdite.
- La consommation de nourriture est interdite dans l'espace de jeux vidéo. Une poubelle est à votre disposition dans cet espace : merci de ne pas laisser vos déchets dans les espaces de jeu.
- Les usagers sont invités à adopter un comportement modéré qui n'importune pas les autres joueurs, les usagers de la médiathèque ainsi que le personnel. La salle de jeux vidéo doit rester un espace calme et propre.
- Le non-respect de la charte et des règles de vie de l'espace jeux vidéo, entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la salle de jeux vidéo.